

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0261

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Aides aux associations - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Présidente** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0261**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Aides aux associations - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir par le biais de subventions, un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiens menées avec le concours d'associations.

**I - Proposition de subventions pour des projets associatifs éducatifs à mener en 2020-2021**

Les projets mis en œuvre par ces associations concernent des domaines tels que la lutte contre toutes les formes de discriminations ou encore l'insertion et l'orientation professionnelle, pour l'année 2020-2021 et selon la répartition suivante :

Associations porteuses de projets	Descriptif de l'action et objectifs	Cible visée	Subvention obtenue en 2019 (en €)	Subvention 2020 (en €)
acte premier	produire et réaliser un programme télévisuel cultures et diversités de septembre à décembre 2020 sur les thématiques sociétales autour de spectacles, de projections de documentaires, de rencontres-débats, etc.	300 élèves de collèges et lycées	nouvelle demande	3 000
association dynamique pour les jeunes et le développement (ADJD)	aide aux devoirs et accompagnement dans les activités sportives et culturelles. Soutien dans l'apprentissage de la langue.	206 collégiens de Rillieux-la-Pape	1 500	1 450
agence Lyon tranquillité médiation (ALTM)	médiation sociale à l'école pour une mobilisation face à la montée de la violence en milieu scolaire et aux problématiques de harcèlement. Lutte contre le décrochage scolaire.	environ 2 000		15 000
agir pour l'égalité	organiser des sessions de sensibilisation dans des collèges de la Métropole autour de nombreux modules : la République pour mieux vivre ensemble, l'éducation aux médias, déconstruire les préjugés et les stéréotypes, stop au harcèlement, discriminations et égalité femmes/hommes	environ 1 500 jeunes de 12-16 ans	1 500	3 000

Associations porteuses de projets	Descriptif de l'action et objectifs	Cible visée	Subvention obtenue en 2019 (en €)	Subvention 2020 (en €)
les amis du musée d'histoire militaire de Lyon et sa région	accompagner par une équipe mixte d'enseignant.es et de militaires les jeunes dans leur parcours de citoyens engagés et responsables, les aider à surmonter les discriminations et les inégalités et bâtir avec eux leur avenir professionnel, au travers d'activités éducatives, ludiques et physiques.	30 filles et garçons âgés de 14 à 16 ans	2 000	2 000
les Racines de demain	renforcer l'enseignement et les connaissances sur l'histoire des religions et de la laïcité en France. Donner les outils et les moyens aux personnels enseignants de déchiffrer et comprendre les leviers des dérives sectaires	4 collèges de Vaulx en Velin et Rillieux la Pape	nouvelle demande	1 000
filactions	sensibiliser les collégien.ne.s, filles et garçons, aux violences sexistes et conjugales, plus spécifiquement dans des collèges inscrits dans le dispositif des cités éducatives	500 élèves sur 7 communes de la Métropole	3 500	3 500
mouvement du nid	mener des actions de prévention des conduites sexistes et sexuelles, dans les collèges	2 000 élèves provenant de de 16 établissements	nouvelle demande	3 000
objectif pour l'emploi (OPE)	favoriser l'égalité des chances dans les champs de l'insertion professionnelle et de l'orientation en organisant des témoignages-débats	en moyenne 2 500 élèves provenant de lycées et collèges de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	nouvelle demande	3 000
union nationale du sport scolaire (UNSS)	participation aux frais des associations sportives des collèges (AS)	de 500 à 750 collégiens et 120 professeurs	20 000	5 000
<b>Total</b>				<b>39 950 €</b>

## II - Modalités de versement de la subvention

Chacune des subventions étant inférieure au seuil de 23 000 €, elles ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique et leur versement sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de la subvention accordée, toutes les associations sont tenues d'adresser à la direction de l'éducation de la Métropole, un bilan pédagogique et financier précisant les actions réalisées avant la fin de l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

"Dans la 1<sup>ère</sup> ligne du tableau de l'exposé des motifs ainsi que dans le **1° - Approuve** du Dispositif, il convient de lire le nom de l'association "Acte Public Compagnie" au lieu de "Acte Premier"."

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution, pour l'année 2020, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 39 950 € au profit des bénéficiaires ci-dessous :

- 3 000 € à l'association Acte Public Compagnie,
- 1 450 € à l'ADJD,
- 15 000 € à l'ALTM,
- 3 000 € à Agir pour l'Égalité,
- 2 000 € aux Amis du musée d'histoire militaire de Lyon et sa région,
- 3 500 € à Filactions,
- 1 000 € aux Racines de Demain,
- 3 000 € au Mouvement du Nid,
- 3 000 € à OPE,
- 5 000 € à l'UNSS.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 39 950 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opérations n° 0P34O3308A et 0P34O3309A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**